

LA CHRONIQUE PATRIMONIALE

PAR ALEXANDRE GENET

PLANIFICATEUR FINANCIER DE LA RETRAITE
CHEZ BORDIER & CIE NYON



Quelques questions préalables

Un potentiel employeur vous propose un poste intéressant, à des conditions salariales favorables.

La prévoyance professionnelle constitue une part importante de votre rétribution. C'est un élément essentiel de la construction de votre patrimoine en vue de la retraite. Voici quelques questions à poser à l'employeur pendant le processus de recrutement, avant de signer votre contrat.

- Auprès de quelle caisse de pension l'entreprise est-elle affiliée?
 - Quelle part du salaire est soumise à cotisation? La part fixe et la part variable? Une déduction de coordination est-elle appliquée au salaire annoncé? Si tel est le cas, vous ne cotisez pas sur l'entier du salaire annoncé à la caisse de pension.
 - La part de salaire supérieure au plafond légal (selon la LPP) est-elle assurée? Si vous êtes au bénéfice d'un plan deuxième pilier selon le minimum légal, la part du salaire annuel dépassant 90 720 fr. n'est pas cotisante, et cela représente un inconvénient pour l'employé.
 - L'employeur prend-il en charge plus de la moitié des cotisations? C'est à l'avantage de l'employé si l'employeur finance la majorité des cotisations globales dans le deuxième pilier.
 - Comment évolue le taux de cotisation global pour l'épargne retraite au fil du temps?
 - Existe-t-il un plan de prévoyance spécifique pour les cadres? Il s'agit de comprendre si vous bénéficierez d'un plan différent des autres collaborateurs. Plusieurs plans de prévoyance professionnelle peuvent cohabiter au sein de l'entreprise. Ainsi un cadre peut par exemple simultanément bénéficier d'un plan de base et d'un plan complémentaire auprès de deux caisses de pension distinctes.
 - Quel rendement annuel moyen a été généré par la caisse de pension au cours des dix dernières années? Il s'agit de juger de la performance annuelle moyenne de la caisse de pension.
 - Quel taux d'intérêt annuel moyen a été versé aux affiliés au cours des dix dernières années? On parle ici de la rémunération annuelle moyenne de votre épargne.
 - Quelle est la stratégie de placement de la caisse de pension? Son approche de l'investissement est-elle plutôt conservatrice ou dynamique? La part d'actions comprise dans le portefeuille donne un début de réponse.
 - Quelles sont les prestations versées en cas d'invalidité? Des rentes sont généralement fixées en pourcentage du salaire cotisant.
 - Comment mes proches sont-ils couverts en cas de décès? Des rentes sont là aussi prévues. Comment sont-elles calculées? Un capital supplémentaire, en plus des rentes, est-il versé? Qu'advient-il de l'avoir épargné et des éventuels rachats effectués en cas de décès? Ces montants sont-ils intégralement restitués aux bénéficiaires?
 - Si vous êtes proche de la retraite: quel est le taux de conversion (de l'avoir épargné, en rentes viagères) à l'âge de référence, c'est-à-dire à 65 ans?
- Ne soyez pas surpris que votre interlocuteur ne sache pas répondre immédiatement à ces questions. Rares sont les collaborateurs dans l'entreprise qui connaissent ces importantes informations.